

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

De la MOSELLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	8

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RAVILLE

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 057-215705633-20240326-DCM010\_2024-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 mars à vingt heures ; le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation

17/03/2024

**Présents :** BECKER Cyrille, TROSZCZYNSKI Céline, ZIPPEL Floriane, ERHARD André, BECKER Mélanie, GOBILLOT Matthieu, DUCLERMORTIER Denis et URBAN Michel

**Absents excusés :** BERGER Delphine

**Nombre de Procuration :** BENOIT Pierre à Matthieu GOBILLOT

**Secrétaire de séance :** Cyrille BECKER

**DCM 010/2024 demande de subvention AMISSUR.**

Le premier adjoint propose au conseil municipal de donner suite à une demande des conseillers municipaux de renforcer la signalisation routière de l'école sur la RD4 sur la portion allant vers la commune de Servigny-lès-Raville.

Il présente un devis et la signalétique envisagée.

De même, il propose de renforcer la sécurité du passage piéton devant le groupe scolaire.

Afin de financer ces travaux, il propose de solliciter le Conseil Départemental de la Moselle par l'intermédiaire du dispositif AMISSUR.

Le montant des travaux (fourniture et pose est estimé à 2225,40 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 9 voix pour et décide :

- D'autoriser monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du dispositif AMISSUR à hauteur de 30% de ce montant.
- De demander à monsieur le Maire d'engager ces travaux sitôt le retour d'attribution du Conseil Départemental et de les terminer au plus tard le 15 octobre 2025.
- De demander à monsieur le Maire de prendre en charge ultérieurement ces travaux et de les intégrer dans la gestion du patrimoine communal.

Fait à RAVILLE, le 26/03/2024

Conforme au registre

« Certifiée exécutoire »

Le Maire,  
Michel URBAN

Le secrétaire de séance  
Cyrille BECKER

